

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

LA NOMINATION DU PRÉSIDENT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Le gouvernement a-t-il réussi à persuader quelqu'un d'assumer la présidence de la Corporation de développement du Canada?

Puisqu'il semble impossible d'obtenir une réponse, je voudrais poser une question supplémentaire. Il est évident qu'on n'y a pas réussi, malgré quelque 25 tentatives. Le gouvernement envisage-t-il de porter le traitement de \$75,000 qu'il offre actuellement, et qui n'a pas trouvé preneur, à \$100,000, afin de tirer le gouvernement de la situation très embarrassante où il se trouve?

[Plus tard]

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question qui fait suite à celle posée il y a quelques instants par l'honorable représentant de Prince Edward-Hastings. Le premier ministre pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que l'actuel ministre des Finances ne suivra pas l'exemple de Pickersgill en devenant directeur général de la Corporation de développement du Canada?

* * *

LES POSTES

LA HAUSSE DES TARIFS ET LA COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la consommation qui n'est pas parmi nous ce matin. Vu l'importance de cette question, je me permettrai peut-être de l'adresser à un ministre suppléant ou un membre du cabinet qui s'intéresse à la question. Comme la hausse envisagée des tarifs postaux pour le courrier de première classe représente une augmentation de 100 p. 100 du coût de la distribution locale du courrier depuis l'entrée en fonctions du gouvernement actuel, j'aimerais savoir si l'on a consulté la Commission des prix et des revenus pour qu'elle approuve l'augmentation en question?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, le ministre donnera certainement une réponse à l'honorable député en temps opportun.

• (12.10 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION ASSURABLE,
LA COMMISSION, LES PRESTATIONS, LES COTISATIONS,
L'APPLICATION, ETC.

[Traduction]

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 10 juin, du bill C-229, concernant l'assurance-chômage au [Le très hon. M. Trudeau.]

Canada, dont le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration a fait rapport avec propositions d'amendement.

M. l'Orateur: Lorsque la séance a été levée hier soir, la Chambre avait disposé de la motion n° 9. Nous passerons maintenant à la motion n° 10, inscrite au nom du ministre du Travail. M. Mackasey...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Où est-il?

M. l'Orateur: M. Greene, au nom de M. Mackasey...

Des voix: Réservée.

M. l'Orateur: La Chambre veut-elle que cette motion soit réservée et que nous passions à la suivante?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Voici le ministre, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: L'intervention du député est très utile.

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail) propose:

Qu'on modifie le bill C-229, concernant l'assurance-chômage au Canada, en remplaçant au paragraphe 33(3), à la page 19, les lignes 35 à 37, inclusivement, par ce qui suit:

- «prestations en vertu de l'article 46,
- c) le paiement était arrêté en vertu du paragraphe (3) de l'article 49, ou
- d) il était employé à plein temps durant cette période».

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la motion?

M. Alexander: J'espère que le ministre va nous expliquer le pourquoi de cet amendement. Comme le sait Votre Honneur, nous avons vigoureusement discuté de ce bill au comité et j'espère que le ministre fera savoir à la Chambre quel objectif il poursuit au moyen de cet amendement, pour la gouverne des députés.

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, je crois que la Chambre a droit à une explication sur la raison qui m'a incité à présenter cet amendement. Elle fait suite aux délibérations et aux débats qui ont eu lieu au comité, notamment par suite des instances formulées par certains membres du comité découlant du mémoire présenté par les Travailleurs unis de l'automobile. Si vous vous souvenez, monsieur l'Orateur, en établissant la période de 29 semaines...

M. McCutcheon: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député invoque le Règlement.

M. McCutcheon: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour signaler que le microphone au pupitre du ministre ne fonctionne pas bien. Malgré le Règlement, ne pourrait-on pas permettre au ministre de se rendre à un autre pupitre, afin que nous puissions entendre ce qu'il a à dire. Je suis certain que tous les députés s'intéressent à ses propos.

M. l'Orateur: Je me demande ce qui cause cette difficulté. C'est peut-être la position du ministre. Peut-être devrait-il s'approcher du microphone. Si cela ne donne pas de meilleurs résultats, les députés lui permettront